

L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2015

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	13 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Billy Mokas CPA Inc.
Société de Comptable Professionnel Agréé

Bureau 234
1717 Saint Martin Ouest
Laval (Québec) H7N 1S1
Téléphone : (579) 934-0777
Télécopieur : (450) 999-7255
www.billymokascpa.com

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme L'Association du Jeune Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme L'Association du Jeune Barreau de Montréal tire des produits d'événements dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ses produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de L'Association du Jeune Barreau de Montréal et je n'ai pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'administration, de services aux membres et d'aide à la communauté, à l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2015 et 2014, de l'actif à court terme aux 31 mars 2015 et 2014 et de l'actif net au 1er avril 2014 et 2013 et aux 31 mars 2015 et 2014..

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme L'Association du Jeune Barreau de Montréal au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de l'organisme L'Association du Jeune Barreau de Montréal pour l'exercice clos le 31 mars 2014 ont été audités par un autre auditeur indépendant qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 27 mai 2014.

1

Billy Mokas CPA Inc.
Société de comptable professionnel agréé

Laval
Le 29 mai 2015

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, comptable général accrédité, permis de comptabilité publique n° A134491

L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Page 4

	2015	2014
Produits		
Administration	294 147 \$	300 202 \$
Services aux membres	206 902	219 496
Aide à la communauté	<u>15 000</u>	<u>16 388</u>
	<u>516 049</u>	<u>536 086</u>
Charges		
Frais d'administration	259 315	251 854
Frais relatifs aux services aux membres	220 345	268 381
Frais relatifs à l'aide à la communauté	<u>3 149</u>	<u>1 104</u>
	<u>482 809</u>	<u>521 339</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>33 240</u> \$	<u>14 747</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Informations sur les résultats. (note 3)

L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Page 5

	Investi en Immobilisations	Reservé (note 4)	Non affecté	2015 Total	2014 Total
Solde au début	3 389 \$	156 000 \$	81 231 \$	240 620 \$	225 873 \$
Excédent des produits sur les charges	(1 365)	-	34 605	33 240	14 747
Investissement en immobilisation	10 420	-	(10 420)	-	-
Affectation d'origine interne (note 4)	<u>-</u>	<u>15 000</u>	<u>(15 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>12 444</u> \$	<u>171 000</u> \$	<u>90 416</u> \$	<u>273 860</u> \$	<u>240 620</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE****31 MARS 2015****Page 6**

	2015	2014
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	284 290 \$	256 347 \$
Comptes clients et autres créances	37 604	42 928
Dépôts et frais payés d'avance	<u>4 644</u>	<u>4 813</u>
	326 538	304 088
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>12 443</u>	<u>3 389</u>
	<u><u>338 981</u></u> \$	<u><u>307 477</u></u> \$
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	50 816 \$	48 329 \$
Produits reportés	<u>14 305</u>	<u>18 528</u>
	<u>65 121</u>	<u>66 857</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	12 444	3 389
Reservé	171 000	156 000
Non affecté (note 4)	<u>90 416</u>	<u>81 231</u>
	<u>273 860</u>	<u>240 620</u>
	<u><u>338 981</u></u> \$	<u><u>307 477</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015****Page 7**

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	33 240 \$	14 747 \$
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 365	1 102
Augmentation des comptes clients et autres créances	5 324	(12 905)
Diminution des dépôts et frais payés d'avance	169	28 055
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	2 487	(41 821)
Augmentation (diminution) des produits reportés	<u>(4 222)</u>	<u>(5 674)</u>
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	38 363	(16 496)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(10 420)</u>	<u>(821)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	27 943	(17 317)
Encaisse au début	<u>256 347</u>	<u>273 664</u>
Encaisse à la fin	<u><u>284 290</u></u> \$	<u><u>256 347</u></u> \$

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Association du Jeune Barreau de Montréal, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectifs de rassembler, de représenter et d'assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'organisme fournit également des services de consultation juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La capacité de l'organisme à réaliser ses actifs et à acquitter ses dettes dépend du soutien continu du Barreau de Montréal.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

L'organisme a choisi d'appliquer les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transactions afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'états des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Commandites

Les commandites sont constatées à titre de produits lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Services aux membres et aide à la communauté

Les services aux membres et aide à la communauté sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu. Le passif lié à la fraction des produits provenant des événements facturée mais non encore gagnée est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

L'organisme reçoit de l'aide de bénévoles pour assurer la prestation de services. Comme ces apports ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable, ils ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Instruments financiers (suite)***Réduction de valeur*

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celle-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et agencement	8 ans
Équipement informatique	3 ans
Site Internet	5 ans

3. Information sur les résultats

	2015	2014
Produits		
Subvention du Barreau de Montréal	130 000 \$	130 000 \$
Charges		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 365 \$	1 102 \$
Intérêts et frais bancaires	3 326 \$	3 274 \$

4. Actif net réservé

Au 31 mars 2015, l'actif net réservé totalise 171 000 \$, dont un montant de 151 000\$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent (136 000 \$ au 31 mars 2014) et un montant de 20 000\$ est réservé pour le programme de bourse de l'organisme (20 000\$ au 31 mars 2014).

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 15 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net réservé afin qu'il soit utilisé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent.

5. Immobilisations corporelles

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et agencement	1 830 \$	722 \$	1 108 \$	1 338 \$
Équipement informatique	20 712	19 797	915	2 051
Site Internet	<u>10 420</u>	<u>-</u>	<u>10 420</u>	<u>-</u>
	<u>32 962 \$</u>	<u>20 519 \$</u>	<u>12 443 \$</u>	<u>3 389 \$</u>

6. Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 4 587 \$ au 31 mars 2015 (6 849 \$ au 31 mars 2014).

7. Instruments financiers**Risques financiers**

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation de crédit est de bonne qualité.

Au 31 mars 2015, un client représente 38% des comptes clients et autres créances (34 % au 31 mars 2014)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

7. Instruments financiers (suite)

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'organisme totalisant 321 894 \$ (299 275 \$ au 31 mars 2014), ont tous été classés dans la catégorie actifs financiers évalués au coût après amortissement.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

Page 13

	<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
	\$	\$
PRODUITS D'ADMINISTRATION		
Apports		
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	130 000
Commandites	160 513	166 219
Cotisations des membres	995	1 086
Intérêts	1 390	1 647
Divers	1 249	1 250
	<u>294 147</u>	<u>300 202</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Charges locatives	5 117	5 054
Services de messagerie et fournitures	1 723	1 950
Télécommunications	1 953	1 475
Frais de secrétariat	200 014	186 258
Honoraires professionnels	6 032	6 400
Assurances	4 526	4 579
Intérêts et frais bancaires	3 326	3 274
Créances douteuses	811	2 861
Amortissement des immobilisations corporelles	1 365	1 102
	<u>224 867</u>	<u>212 953</u>
Activités du conseil	10 704	11 157
Dépenses du président	10 918	12 181
Dépenses du président sortant	1 598	
Dépenses du vice-président	4 141	4 751
Assemblée annuelle	1 225	1 225
	<u>253 453</u>	<u>242 267</u>
Divers	5 862	9 587
	<u>259 315</u>	<u>251 854</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

Page 14

	2 015			2 014		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SERVICES AUX MEMBRES						
Dîner des anciens présidents	872	939	(67)	1 305	1 484	(179)
Congrès	67 434	57 365	10 069	81 694	100 840	(19 146)
Gala AJBM «Les leaders de demain»	28 459	25 190	3 269	28 233	36 369	(8 136)
Journal extrajudiciaire	3 800	46 067	(42 267)	3 600	47 566	(43 966)
Cours de formation						
Dîners-conférences	27 228	13 153	14 075	23 186	12 342	10 844
Formation continue					55	(55)
Internet et Cyber-bulletin	400	2 097	(1 697)	1 050	1 698	(648)
Rentrée des tribunaux		5 904	(5 904)		4 288	(4 288)
Cocktail avec la magistrature	7 474	6 458	1 016	7 124	6 689	435
Hockey	3 109	2 301	808	3 434	2 213	1 221
Flag football	1 457	950	507	2 189	1 218	971
Autres activités du comité des activités culturelles et du comité des activités sociales et sportives				480		480
Ballet	5 827	5 675	152	4 080	4 507	(427)
Mémoires					210	(210)
Conférence Légale IT	42 415	30 399	12 016	54 196	39 841	14 355
Concours oratoire		876	(876)		654	(654)
Cours de vins	1 222	1 466	(244)	1 818	1 428	390
Forum 6 @ 8				1 250	1 058	192
Bourse de démarrage de cabinet		5 080	(5 080)			
Activité de développement des affaires	17 205	16 382	823	5 857	5 747	110
Activités des ambassadeurs		43	(43)		174	(174)
	<u>206 902</u>	<u>220 345</u>	<u>(13 443)</u>	<u>219 496</u>	<u>268 381</u>	<u>(48 885)</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

Page 15

	2 015			2 014		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
AIDE À LA COMMUNAUTÉ						
Clinique juridique		578	(578)	1 000	204	796
Juri-conseil aux entreprises				100		100
Salon Visez Droit		377	(377)			
Vidéo «Parce que vous aimez vos enfants»				26	360	(334)
Service de préparation à une audition		2 194	(2 194)		540	(540)
Soutien aux bénévoles				262		262
Service de consultation aux petites créances				15 000		15 000
	15 000		15 000	15 000		15 000
	15 000	3 149	11 851	16 388	1 104	15 284